

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° DEL 46-2024

Séance du 26 juin 2024

Le 26 juin deux mille vingt-quatre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune d'Eteaux s'est réuni en session ordinaire, en la salle du Conseil Municipal en mairie d'Eteaux, sous la présidence de Monsieur RATSIMBA David, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 18

Présents : 16

Représentés : 1

Suffrages exprimés :

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/06/2024

Date d'affichage : 10/06/2024

Présents : RATSIMBA David, GAILLARD Bernard, ETIENNE Gilles, MAGAND Vanessa, ROSSET Ludovic, GENTILE Maryse, POMARES Evelyne, CAUCHEMEZ Séverine, CAUL-FUTY Esméralda, LITTOZ-BARITEL François, MARTIN Michel, MIEVRE-TISSOT Florence, PARRA David, SAGE Laurence, SAVOYINI Damien, CASAGRANDE Damien.

Excusés ayant donné pouvoir : CORAJOD Bernard.

Excusés : DUCIMETIERE Patricia.

Mme Laurence SAGE a été nommée secrétaire de séance.

Objet : DECLARATION DE PROJET ET LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLU D'ETEAX – DELIBERATION FIXANT LES MODALITES DE LA CONCERTATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.103-2 et suivants ;

Vu le Plan Local de l'Urbanisme (PLU) d'Eteaux, approuvé par délibération du conseil municipal en date du 26 février 2014 ;

Vu la délibération n° DEL 54-2018 du conseil municipal en date du 17 octobre 2018 approuvant la modification n° 1 du PLU d'Eteaux et la délibération n° DEL 59-2020 du conseil municipal en date du 16 décembre 2020, approuvant la modification n°2 ;

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays Rochois approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 11 février 2014 ;

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération DEL 37-2024 en date du 22 mai 2024, le conseil municipal de la commune d'Eteaux a prescrit une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Eteaux en vue de l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU Prés Sales.

Il s'agit de permettre la réalisation d'un programme collectif d'environ 100 logements en mixité sociale, avec diversité d'habitat, sur le seul secteur de la commune encore en capacité d'accueillir une telle opération.

Dans le cadre de la délibération susvisée, il avait été précisé que, si une concertation devait être organisée (en cas de projet soumis à évaluation environnementale), les modalités de cette dernière seront définies par une délibération ultérieure du conseil municipal, conformément aux articles L. 103-2 à L. 103-6 du code de l'urbanisme.

Compte tenu du fait que la procédure de déclaration de projet - mise en compatibilité en question impose la réalisation d'une évaluation environnementale, en application de l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme, elle doit faire l'objet d'une concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées pendant toute la durée de l'élaboration du projet.

Ainsi, les modalités de concertation retenues sont les suivantes :

- pendant toute la durée de l'élaboration du projet : mise à disposition du public à la mairie d'Eteaux aux jours et heures habituels d'ouverture : *les lundis de 14h00 à 18h00 ; les mardis de 09h00 à 12h00, les mercredis de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00, les jeudis de 09h00 à 12h00 et les vendredis de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h0.*

o de la délibération DEL 37-2024 en date du 22 mai 2024 engageant la procédure,
o de la présente délibération,
o d'un registre papier destiné à recueillir les observations de toute personne intéressée tout au long de la procédure ;

- Durant une période de 4 semaines, qui sera déterminée selon l'avancement du projet et précisée au public par un avis d'information 15 jours avant : mise à disposition du public d'un dossier en mairie et en ligne, sur un site Internet dédié, avec un registre dématérialisé, et réalisation de deux permanences d'élus (dates et heures précisées dans l'avis d'information préalable).

**La secrétaire de séance,
Mme Laurence SAGE.**



**Le Maire,
David RATSIMBA.**



Acte rendu exécutoire.

Affichée le : 27/06/2024

Télétransmis en sous-préfecture le : 27/06/2024.

N° DEL 462024

Le Maire, David RATSIMBA.

